
Adresse du district des Feuillants, lors de la séance du 6 février 1790 au soir

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district des Feuillants, lors de la séance du 6 février 1790 au soir. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. p. 454;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_6495_t1_0454_0000_7

Fichier pdf généré le 10/07/2020

puisse faire à la nation : c'est l'abandon des impositions des ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois de l'année dernière, montant à 1,800 livres.

M. Lelen de La Ville-aux-Bois, député de *Vermandois*, offre, au nom de la communauté d'Urcel, près de Laon, l'abandon, au profit du Trésor public, du produit de l'imposition des ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois de 1789.

M. Cherrier, député de *Neuf-Château*, a fait lecture : 1° d'une adresse des citoyens de cette ville, qui offrent en don patriotique leurs boucles et beaucoup d'effets et de bijoux d'or et d'argent, qu'ils se sont empressés d'y joindre ; l'adresse annonce une adhésion sans réserve aux décrets de l'Assemblée nationale. Ce même membre assure l'Assemblée qu'aucune ville dans le royaume ne reçoit avec plus de reconnaissance, et n'exécute plus fidèlement ses décrets.

2° D'une adresse des religieux prémontrés de *Maraux*, qui donnent, pour leur contribution patriotique, une somme de 3,000 livres, déposée dans la caisse des domaines à *Chaumont-en-Bassigny* ; ils témoignent leurs regrets de ce que les procès ruineux que leur abbé leur a suscités, ne leur permettent pas d'écouter leur patriotisme, en offrant à la nation une somme plus considérable ; ils supplient l'Assemblée nationale de permettre qu'ils continuent à vivre réunis sous les règles de leur institut.

3° D'une adresse de la communauté de *Removille*, qui témoigne les plus vifs regrets de ce qu'une récolte presque nulle lui enlève le moyen de se joindre à ceux qui donnent à la patrie des témoignages actuels de leur patriotisme ; elle supplie l'Assemblée d'accepter pour sa contribution patriotique le quart des bois communaux qui lui appartiennent, et qui sont en état d'être exploités.

4° D'une adresse de la communauté de *Graffigny*, qui offre en don patriotique deux statues de saints, deux burettes d'argent, et une somme de 1,540 livres ; le curé, digne de tels paroissiens, demande que la note de cette offrande soit insérée dans le procès-verbal, pour servir d'exemple aux communautés plus nombreuses, plus riches et plus en état que celle de *Graffigny*, de venir au secours de la patrie.

Adresse d'adhésion, et don patriotique consistant en argent, argenterie et bijoux, présentés par *MM. Jacquesson, de Vauvignol et de Sainte-Suzanne*, députés extraordinaires de la ville de *Tonnerre*, au nom de ladite ville.

M. Alquier, député de *Aunis*, offre en don patriotique, de la part des officiers et soldats de la troisième compagnie de grenadiers de la garde nationale de *La Rochelle*, un bordereau de 302 livres 12 sols 2 deniers, montant de leurs boucles d'argent portées à la monnaie de ladite ville.

Les députés du district des *Feuillants* sont introduits à la barre ; ils présentent l'offrande patriotique de ce district, et l'hommage de sa soumission aux décrets de l'Assemblée nationale ; ils jurent en son nom d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, et acceptée par le Roi.

Un grand nombre de jeunes étudiants sont ensuite introduits à la barre ; tous viennent déposer

sur l'autel de la patrie des dons et des serments patriotiques.

Les boursiers du collège de *Louis-le-Grand* offrent leurs boucles d'argent et la somme de 900 livres.

Les pensionnaires du collège du *Plessis*, 1,300 livres.

Les étudiants du collège d'*Harcourt*, 1,684 livres.

Et les élèves de *M. Patris*, maître de pension à *Paris*, 245 livres et leurs boucles.

Les discours de ces jeunes gens sont fort applaudis ; et pour encourager autant que pour récompenser leur patriotisme naissant, l'Assemblée reçoit, malgré leur jeunesse, leur serment civique, et ordonne que leurs noms soient inscrits sur le procès-verbal.

Collège de Louis-le-Grand.

MM. Charles Joret, de *Candebeac*.
Claude Aper, de *Vitry*.
Louis Florentin Belin, de *Laon*.
Nicolas Corby, de *Reims*.
Adrien Peron, de *Paris*.
Victor Dupuis, de *Dormans*.
Benoit Savary, de *Paris*.
Mignerou.

Collège du Plessis.

MM. François Davelin.
Amand Fouquet.
Louis Rayon.
Aimé Lalot.
Jacques Louston,
Charles Quatresols.
Joseph Dufay.
Joseph Monnège.
Auguste de Courtray.
Auguste Jacquemart.
Félix d'Uzer.

Noms de MM. les députés du Collège d'Harcourt.

MM. Brard, orateur.
de *Perrochelles*,
de la *Vincennière*.
Hulot.
Delisle.
Eugène de *Beauharnais*,
de *Thebaudières*.
Marca.
Renouard.
d'*Herbecourt*.

Une députation des « volontaires », c'est-à-dire des conquérants de la Bastille, se présente à la barre, et y est introduite, *M. Dusaulx*, organe de ces braves citoyens, a peint leurs exploits, leurs vertus, et surtout leurs sentiments patriotiques, avec le pinceau mâle et énergique de la liberté. « Jaloux de vous faire un don patriotique, dit-il, ces citoyens voudraient, à l'exemple de leurs compatriotes les plus fortunés, vous apporter aussi, Messieurs, de l'or des diamants ; mais, hélas ! que peuvent-ils vous offrir, ces généreux élèves de la Providence et de l'honneur ? Ce qu'ils peuvent offrir ? la dernière pierre arrachée des fondements du dernier cachot de la Bastille. »

De vifs applaudissements couvrent les dernières paroles de l'orateur, auquel il est permis, ainsi qu'aux volontaires, d'assister à la séance.

M. le Président répond à tous ceux qui ont parlé à l'Assemblée. S'adressant d'abord aux écoliers, il leur dit :